

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

PRÉSENTS :

MM., Mmes,

Alain VAN GHELDER, Philippe FANIEN, Carole ROUX, Laurent CARON, Eric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Anne GUERVILLE, André BOUZIGUES, Daniel BRACHET, Jean-Marie BRIANCHON, Anita ROOSEBEKE, Claude FAUQUEMBERGUE, Annick VERITÉ, Hervé EVRARD, Sylvie GOZET, Christelle de FOLLEVILLE, Hervé ACCART, Patricia VAAST, Paul DERASSE,

ABSENTS EXCUSÉS

Muriel MESSEANNE qui donne procuration à Philippe FANIEN, Sophie LEPRAND qui donne procuration à Eric LEMOINE,

ABSENTS :

Laurence QUINION et Frédéric TERMINE.

La séance du Conseil est ouverte à 19 heures en MAIRIE ANNEXE par Monsieur Alain VAN GHELDER qui la préside.

Madame Christelle de FOLLEVILLE est nommée secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2017

ORDRE DU JOUR

Compte de Gestion 2016
Compte administratif 2016
Affectation du résultat 2016
Fixation des taux d'imposition 2017
Budget Primitif 2017
Attribution des subventions aux associations 2017
RAM DAM – Intégration de la commune de BASSEUX
Déclaration d'intention d'aliéner – Zone d'intervention foncière
Modification du tableau des effectifs –poste ANIMATEUR (cat. B)
Recrutement d'un Stagiaire rémunéré du 20/03 au 09/06/2017
Rythmes scolaires – aucune modification sur l'organisation
Fonds de soutien à l'investissement – Aménagement Mairie et bureaux
Fonds de soutien à l'investissement – Aménagement de l'ancien garage en salle
Fonds de soutien à l'investissement – mise aux normes accessibilités
Fixation des indemnités des élus – évolution législative (indice majoré 1022)
Modification de la concession d'aménagement – centre ville (débat)

COMPTE DE GESTION 2016

Exposé de Laurent CARON, vice-président de la commission finances, sur le compte de gestion 2015.

Le compte de gestion 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIF 2016

Exposé de Laurent CARON, vice-président de la commission finances sur le compte administratif 2016

Sur proposition du Bureau Municipal et de la commission des finances, le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité le compte administratif 2016.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Laurent CARON, vice-président de la commission finances commente le document reprenant le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat 2016,

Affectation du résultat :

001	déficit d'investissement reporté	509 059,31 €
1068	couverture du besoin de financement	1 009 609,31 €
002	excédent de fonctionnement reporté	78 031.46 €

L'affectation du résultat 2016 est adoptée à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Vu le produit fiscal attendu et estimé pour l'équilibre du budget 2017,

Sur proposition de la commission des finances et le Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- de fixer les taux d'imposition de la façon suivante :

Taxe d'habitation et THLV	14,76 %
Taxe foncière (bâti)	16.17 %
Taxe foncière (non bâti)	54.69 %

BUDGET PRIMITIF 2017

Exposé des documents budgétaires par Laurent CARON, vice-président de la commission finances.

Le budget 2017 équilibré de la façon suivante :

Fonctionnement :	Dépenses/Recettes	2 768 826.43 €
Investissement :	Dépenses/Recettes	4 203 019.31 €

Soit un budget total de 6 971 845.74 € en dépenses et en recettes.

Sur proposition du Bureau Municipal et de la commission des finances, le Conseil Municipal, a adopté, à la majorité, le Budget Primitif 2017 :

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

Vu les demandes de subventions reçues des associations ;
Vu les différents échanges avec les présidents ;
Vu la convention d'objectifs et de moyens signée avec les associations ;

Sur proposition de la commission des finances et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- d'attribuer les subventions suivantes :

ACVG	300	
AMICALE DU PERSONNEL	300	
ARTS, FILS ET CREATIONS	300	
ASTT	5000	
AU GRE DU TEMPS	100	
CERCLE DE L'AMITIE	1300	
CLUB OMNISPORTS	200	Pas de vote D BRACHET Ph FANIEN
CLUB PHOTO	1500	
COMITE DES FETES	1000	Pas de vote Patricia VAAST
COUNTRY DANCE	240	
DONNEURS DE SANG	300	
ESSC	8000	Pas de vote Paul DERASSE
JUJITSU	500	
K DANSE	1200	
PATCHWORK	150	

TENNIS CLUB	1000	
VTT VELO CLUB	700	
PECHE	300	
AVIJ	500	
LES BLOUSES ROSES	150	
CCAS	12000	

- de demander à chaque conseiller municipal, membre du bureau d'une association de ne pas prendre part aux discussions et aux votes qui les concernent.
- d'imputer la somme de 23 040 € à l'article 6574, la somme de 12 000 € à l'article 657362 CCAS, du Budget Communal ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement de ces subventions.

ZONE D'INTERVENTION FONCIÈRE
Déclarations d'intention d'aliéner transmises
à la Communauté Urbaine d'ARRAS

Propriété de Madame Wanda VAVRINIAC épouse STEINKE, 11 Rue de la Croix de Grès, cadastrée AI 76, d'une superficie totale de 294 m².

Propriété de M. et Madame Franck LEROY, 25 Domaine de la Vigne, cadastrée AK 454 d'une superficie totale de 451 m².

Propriété de M. Stéphane BOT, 30 Résidence Moulin Dieu, cadastrée AK 102 d'une superficie totale de 373 m².

Propriété de M. Elie BUSCOT et Madame Josette COLLET, 8 Rue des Myosotis, Domaine des Champs Fleuris, cadastrée AD 403 d'une superficie totale de 929 m².

Propriété de M. Thibaud LONGUEMARD, 14 Rue des Myosotis, Domaine des Champs Fleuris, cadastrée AD 370, d'une superficie totale de 722 m².

Propriété des Consorts STANOJCIC, 6 Rue des Myosotis, Domaine des Champs Fleuris, cadastrée AD 402, d'une superficie totale de 894 m².

Propriété de M. Mme Patrice SZATKOWSKI, 17 Chemin d'Ecurie, cadastrée AD 318, d'une superficie totale de 849 m².

RAM DAM – Intégration de la Commune de BASSEUX

Une convention cadre a été signée le 15 décembre 2015 pour la mise en place d'un nouveau Relais d'Assistant(e)s Maternel(les) dont le siège est situé en Mairie de Dainville. La maîtrise d'ouvrage est assurée par celle-ci, qui assure, en contrepartie, l'accompagnement administratif et la gestion financière.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 9 communes font parties de l'entente intercommunale : Acq, Anzin-Saint-Aubin, Beaumetz-les-Loges, Dainville, Ecurie, Maroeuil, Neuville-Saint-Vaast, Roclincourt et Sainte-Catherine.

La commune de Basseux qui entre au sein de la Communauté Urbaine d'Arras au 1^{er} janvier 2017, demande son intégration dans l'entente intercommunale du Relais d'Assistantes Maternels.

Considérant la prise en compte des attentes des familles et des assistants maternels ainsi que les constats des partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Conseil Départemental) qui ont amené les communes à élaborer un projet Relais Assistant(e)s Maternel(le)s conforme à leurs objectifs,

Vu les dispositions des articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui disposent que les communes concernées peuvent mutualiser leur moyens, pour la mise en place d'un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s itinérant notamment.

Sur proposition de la commission C6 et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **D'émettre un avis favorable à l'intégration de la commune de Basseux au relais d'assistant(e)s Maternel(le)s**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document s'y référant.**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – POSTE ANIMATEUR (catégorie B)

Suite à la réussite de Karine BONINGUE au concours d'ANIMATEUR et après une année d'essai à son nouveau poste ;

Vu le faible coût à supporter par la commune et l'engagement de l'agent dans ses nouvelles missions ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **de modifier son poste d'Adjoint d'animation principal en poste d'Animateur à compter du 1^{er} avril 2017.**
- **de modifier le tableau des effectifs**

RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE RÉMUNÉRÉ DU 20 MARS au 9 JUIN 2017

La commune souhaite s'attacher les services d'un jeune étudiant du 20/03 au 09/06/2017, afin de travailler sur la suite des travaux sur les berges à La Pescherie et mettre en place la gestion différenciée dans les espaces verts de la Commune.

Ce stage nécessite une rémunération de l'ordre de 554.40 € par mois. Cette embauche permettra d'éviter de faire appel à un paysagiste.

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de stage pour cet étudiant**
- **De rémunérer le stagiaire conformément à la convention à hauteur de 554.40€/mois.**

RYTHMES SCOLAIRES

L'inspection académique demande de nous prononcer sur une éventuelle modification des rythmes scolaires.

Après échange avec les enseignants et les parents d'élèves ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à la majorité de conserver l'organisation actuelle.

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT AMÉNAGEMENT MAIRIE ET BUREAUX

Vu la restructuration du centre ville de Sainte-Catherine ;

Vu la réorganisation des services municipaux et l'obligation de prévoir un accueil plus facile aux personnes à mobilité réduite depuis la rue de la Mairie ;

Il est envisagé d'aménager un bureau accessible aux PMR directement depuis la rue. Cet aménagement nous obligera à réaliser deux bureaux au 1^{er} étage pour les agents municipaux.

Le coût global des travaux est estimé à 31 160.76 € HT

- | | |
|---------------|--|
| - 2 481.30 € | Travaux de voirie pour la rampe d'accès ; |
| - 2 419.00 € | Travaux de maçonnerie – ouverture du mur |
| - 19 176.96 € | Travaux plafond, plâtrerie, murs et cloisons ; |
| - 2 580.00 € | Travaux de menuiserie ; |
| - 4 503.50 € | Travaux d'électricité. |

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de travaux, ci-dessus mentionné, qui pourrait être financé de la façon suivante :**

- **Subvention Fonds soutien Investissement (25%) :** 7 790.19 € H.T.
(Catégorie : accessibilité Bâtiments publics)
 - **Fonds propres** 23 370.57 € H.T.
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette demande de financement ;
 - de continuer de rechercher d'autres accompagnements de financement de l'opération auprès de la Région et des parlementaires et de modifier le plan de financement ci-dessus si besoin.

**FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
AMENAGEMENT DE L'ANCIEN GARAGE EN SALLE**

Vu la restructuration du centre ville de Sainte-Catherine ;

Vu la construction d'un immeuble « résidence séniors » au centre ville et à proximité immédiate du Local Animation rendant inutilisable un garage ;

Vu les besoins en locaux accessibles pour les activités périscolaires et de musique ;

Il est envisagé d'aménager une salle accessible aux PMR qui sera mutualisée pour plusieurs activités dans un ancien garage. Celle-ci sera également équipée d'un sanitaire mixte accessible aux PMR.

Le coût global des travaux est estimé à 21 631.67 € HT

- 16 666.67 € Travaux d'isolation, de plâtrerie et peinture, de plomberie et assainissement ;
- 4 965.00 € Travaux de menuiserie ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de travaux, ci-dessus mentionné, qui pourrait être financé de la façon suivante :**
- **Subvention Fonds soutien Investissement (25%) :** 5 407.92 € H.T.
(Catégorie : Bâtiments publics)
 - **Fonds propres** 16 223.75 € H.T.
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette demande de financement ;
 - de continuer de rechercher d'autres accompagnements de financement de l'opération auprès de la Région et des parlementaires et de modifier le plan de financement ci-dessus si besoin.

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS Divers bâtiments
--

Vu l'obligation de rendre accessible les ERP et espaces publics aux personnes handicapées ;

Vu les travaux de signalisation et de guidage à effectuer :

- Ecole Maternelle Carette et école primaire Haigneré	8 205 €
- Mairie	4 415 €
- Mairie annexe	70 €
- Eglise	2 030 €
- Pescherie	1 455 €
- Salle des sports	265 €

Le coût global des travaux est estimé à 16 440.00 € HT

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de travaux, ci-dessus mentionné, qui pourrait être financé de la façon suivante :**
 - **Subvention du fonds de soutien à l'investissement (25%) : 4 110.00 € H.T.**
(Catégorie : E7 accessibilité)
 - **Fonds propres 12 330.00 € H.T.**
- **de solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette demande de financement ;**

FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS EVOLUTION LEGISLATIVE (indice majoré 1022)
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L2123-24-1 ;

Vu le CGCT, notamment son article R.2123.23 ;

Vu la délibération du 29 février 2016 fixant le régime indemnitaire ;

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) ;

- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017 (avec des répercutions sur la masse salariale).

Nous vous rappelons que l'indemnité du maire est, de droit, fixée au maximum sauf demande expresse de sa part.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015 (c'est notre cas à Ste Catherine), une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal) ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de fixer le régime indemnitaire des élus de la façon suivante :

Article 1^{er} : De fixer le montant de l'indemnité de fonction du maire à 37 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Article 2 : De fixer le montant de l'indemnité de fonctions des adjoints à 15.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonction assuré par les intéressés.

Article 3 : de fixer le montant de l'indemnité de fonctions du conseiller municipal délégué aux affaires scolaires et aux sports à 9.75 de l'indice brut terminal de la fonction publique compte tenu de l'exercice effectif de la délégation.

<p style="text-align: center;">MODIFICATION DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT CENTRE-VILLE</p>
--

(Discussion sur la suite du projet)

La séance est levée à 20 heures 15